



## DEJEPS BOXE\_PERFECTIONNEMENT SPORTIF 29/09/2022 - 30 /06/2023

Entraîneur  
Perfectionnement sportif

CREPS de Nancy



Le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialité perfectionnement sportif, mention BOXE est un diplôme de niveau 5 inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (bac + 2 ou + 3)

Le DEJEPS BOXE délivre un diplôme qui permet de :

- concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ;
- conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- conduire des actions de formation

### Profil du candidat

Cette formation ne s'inscrit pas dans le cadre de la formation initiale telle que précisée à l'article 1 de l'arrêté du 20/11/2006 - article 212-49 modifié.

Cette formation s'adresse uniquement aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou brevet fédéral suivants :

- BPJEPS spécialité "activités pugilistiques" ou "éducateur sportif, mention boxe anglaise ou mention boxe ;
- "Prévôt fédéral" délivré par la Fédération Française de Boxe

## Conditions d'accès

### et prérequis

- Le dossier de candidature est à déposer un mois avant la date de mise en place des tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation
- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou une attestation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la BOXE de moins d'un an (modèle joint au dossier d'inscription)

### Exigences Préalables

Les candidats doivent présenter l'un des diplômes suivants pour être dispensés des exigences préalables

- le BEES 1, option "boxe anglaise",
- le Prévôt Fédéral de boxe
- le BPJEPS spécialité activités pugilistiques ou éducateur sportif mention boxe anglaise ou mention boxe
- les sportifs de haut niveau titulaires d'une des qualifications citées ci-dessus

### Tests de sélection

Seront retenus à la formation, les candidats étant réellement motivés par l'entraînement et possédant les capacités nécessaires à l'exercice de ce métier ainsi que les connaissances générales relatives à l'activité Boxe.

Une garantie de prise en charge financière de la formation en détaillant les différentes répartitions devra être fournie lors du test de sélection. Ce critère sera déterminant dans la sélection du candidat.

**Epreuve écrite** portant sur la capacité du candidat à réfléchir et à rédiger sur des problématiques d'entraînement et de perfectionnement de la Boxe

**Entretien oral** mettant en évidence ses connaissances générales, son expérience de l'enseignement de la boxe et ses motivations pour s'engager dans la formation.

**DATES DES TESTS :** les 05 et 06 septembre 2022

Procédure de classement des candidats retenus : Les candidats seront classés en fonction des notes obtenues lors de l'épreuve écrite (coef.1) et de l'entretien oral (coef.2).

Une réunion d'harmonisation du jury permettra de valider le classement.

En cas d'égalité de note globale, le jury privilégiera la note obtenue sur l'épreuve orale.

## Les modalités

Sous réserve de l'habilitation par la DRAJES, la formation. **Les inscriptions seront possibles à compter de la mi-avril.**

- est ouverte à l'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est réservé à un public âgé de 18 à 29 ans ;
- est accessible via le Compte Personnel de Formation.

## Objectifs de la formation

Bloc de compétences 1

UC1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

Bloc de compétences 2

UC3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en boxe

## Méthodes pédagogiques

La formation est construite sur le principe de l'alternance, prenant appui et utilisant des situations concrètes de travail. Certaines heures dispensées à distance (FOAD) seront considérées comme des heures en centre.

Un soutien individualisé, sur sollicitation du stagiaire par le biais d'un(e) coordonnateur(trice) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

Le CREPS de NANCY, en tant qu'établissement public local sous tutelle du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, possède l'expérience de l'accueil des stagiaires et de leur gestion. Ces engagements éducatifs et pédagogiques, ces valeurs figurent dans sa [charte](#)

## Moyens mobilisés

- Espace pugilistique, équipements sportifs
- Salle de cours équipée de tableau blanc et d'un vidéoprojecteur,
- Une salles multimédia équipée de 10 postes informatiques, d'une reprographie en accès libre, des ordinateurs portables à disposition des stagiaires/apprentis
- Un centre de documentation
- Une plate-forme collaborative CLAROLINE

Un suivi administratif et financier des stagiaires et des intervenants est assuré par le secrétariat du département formation et des différents services du CREPS de NANCY.

## Partenaire de la formation



## Alternance et tutorat

La formation s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences et non pas unique de capitalisation de connaissances relatives à un référentiel diplôme : le stagiaire ou l'apprenti est amené à développer ses compétences de façon itérative entre activités en structure, aidé en cela par un tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage (qualifié de niveau 5 a minima dans le champ des métiers du sport ou expérience professionnelle ou bénévole d'au minimum deux ans dans l'encadrement de la boxe et d'une licence fédérale de cadre technique de club), et la formation dispensée par l'équipe de formateurs du CREPS de NANCY

## Modalités d'évaluation de la formation

Des épreuves certificatives sont mises en place durant la formation afin d'obtenir le diplôme :

**BC 1 = UC1 et 2** : Concevoir un projet d'action et coordonner sa mise en œuvre avec une production écrite d'un dossier et une épreuve orale (exposé au jury du projet d'action effectué dans une structure de boxe)

**BC 2 = UC3** : Production d'un document avec un projet de perfectionnement sportif **et** un projet de formation en boxe, réalisés dans une ou plusieurs structures d'alternance pédagogique pour différents publics. Mise en situation professionnelle (le candidat tire au sort une séquence). Il conduit une séance de formation en boxe pour un public en formation fédérale ou il conduit une séance d'entraînement en boxe pour un public de niveau régional d'au moins 6 pratiquants.

Nouvelle formation au CREPS de NANCY  
du 29/09/2022 au 30/06/2023

Possibilité de s'inscrire à la formation "entière" BC 1 et 2 => 360 heures de formation en centre = 3960 €

Possibilité de s'inscrire au bloc de compétences 1 => 180 heures de formation en centre = 1980 €

Possibilité de s'inscrire au bloc de compétences 2 => 180 heures de formation en centre = 1980 €





## DATES CLÉS

### Période d'inscription

Du 18/04/2022 au 05/08/2022

#### Sélections

septembre 2022 (05 - 06/09/2022)

#### Positionnement

septembre 2022 (29/09/2022)

#### Session de Formation

septembre 2022 (29/09/2022 - 30/06/2023)

**16 places restantes**

 **Complétude avant 05/08/2022**



## FINANCEMENT

- ✓ AFDAS
- ✓ Auto-Financement
- ✓ CPF de Transition
- ✓ Compte Personnel de Formation (CPF)
- ✓ Conseil Régional Grand Est
- ✓ Contrat d'apprentissage
- ✓ OPCO
- ✓ Prise en charge totale ou partielle par un organisme (club, fédération, association...)
- ✓ Pôle Emploi

Frais de dossier : 35 €

Heures centre : 360

Heures structure : 500

Tarif Formation : 3960 €




## CREPS de Nancy

1 Avenue Foch - CS 30020 - 54271 ESSEY-LES-NANCY

### SECRETARIAT

Murielle KOEBERLE

 03 83 18 10 44

 [murielle.koerberle@creps-lorraine.sports.gouv.fr](mailto:murielle.koerberle@creps-lorraine.sports.gouv.fr)

### COORDINATION

Jean-Marc POINSOT

 [jean-marc.poinsot@creps-lorraine.sports.gouv.fr](mailto:jean-marc.poinsot@creps-lorraine.sports.gouv.fr)